



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 95357

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes ressenties par les étudiants en masso-kinésithérapie quant à l'évolution de leur formation et de leur profession. En effet, la création d'un groupe de travail pour la mise en place du LMD dans cette formation depuis octobre 2005 ne semble pas avoir résolu les questions fondamentales liées au processus de réforme des études de la filière précitée. Ainsi, la déception des représentants des étudiants est grande, car les discussions n'ont pas permis de résoudre les problèmes de leur filière, les participants ne prenant pas le soin de s'informer au préalable de la situation des étudiants en masso-kinésithérapie et de leurs revendications. Aujourd'hui, le caractère imminent des échéances annoncées rend impérative une réponse concertée, reflétant réellement les besoins de cette formation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les étudiants en masso-kinésithérapie puissent poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence - master - doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie devrait être engagée en mars 2007 avec la participation des différents représentants de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95357

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5349

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1411